



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la gestion de l'eau

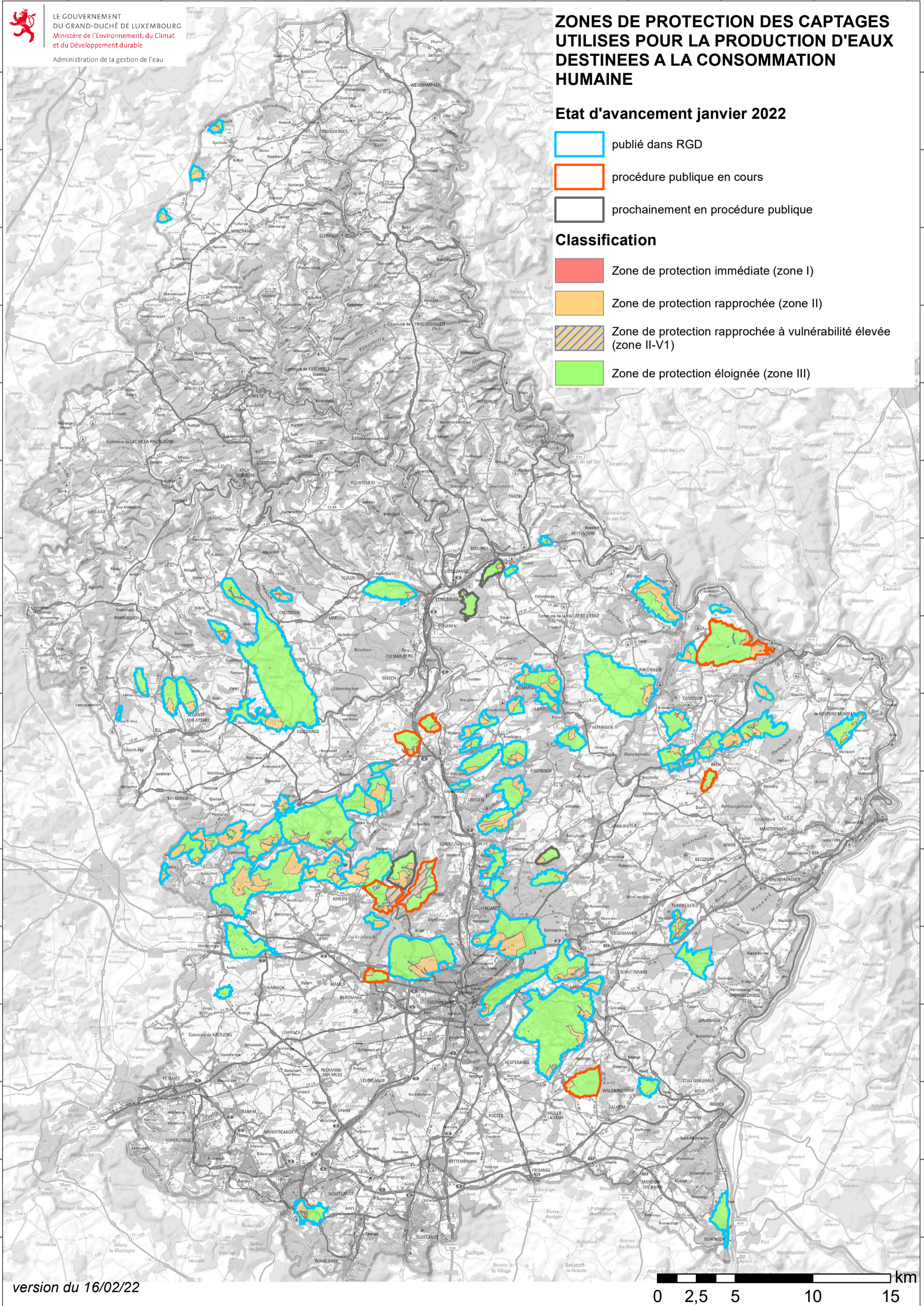
ZONES DE PROTECTION DES CAPTAGES UTILISES POUR LA PRODUCTION D'EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Etat d'avancement janvier 2022

- publié dans RGD
- procédure publique en cours
- prochainement en procédure publique

Classification

- Zone de protection immédiate (zone I)
- Zone de protection rapprochée (zone II)
- Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée (zone II-V1)
- Zone de protection éloignée (zone III)



version du 16/02/22

